

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 4 février 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 28 janvier 2014, et sous la Présidence de Monsieur Noël BERNARD, Maire, Conseiller Général.

ETAIENT PRESENTS : MM. NOËL BERNARD, ALAIN MARTET, JEAN MATHE, MME ANNIE GOTTE (JUSQUE 20H16), MM. HUBERT DULIEU, ALAIN IMARD, MMES EVELYNE BREDILLET, HELENE BOUCHET, MM. MICHEL AIMEUR, JEAN-PIERRE BERCO, GERARD BEURET, MMES CLAUDINE BIGEARD, SYLVIE CHASTRUSSE, NICOLE FUSIER, MM. JEAN-LOUIS PARISE, CYRIL SARRON, VINCENT DANCOURT, MMES NATHALIE CHAIX (ARRIVEE A 18H35), NATHALIE ANDREOLETTI (ARRIVEE A 18H50), LILIANE ROUSSELET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MME ANNIE GOTTE qui a donné procuration à MME EVELYNE BREDILLET (à partir de 20H16), M. JEAN-PIERRE RENAUDOT qui a donné procuration à M. MICHEL AIMEUR, JEAN-FRANÇOIS BATHELIER.

ETAIENT ABSENTS : MMES ELODIE ALLEMAND, MARION BAUDIN, HALIMA BEUDET, EDITH FAUTRELLE, PIERRETTE GARNIER, M. ERIC LATHUILLE, MME MONIQUE MARIE-JOETS.

A) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme Hélène BOUCHET par 17 voix pour 2 abstentions est élue secrétaire de séance.

B) OPERATION PRELIMINAIRE

POINT N° 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2014

Le compte rendu de la séance du 02 décembre 2014 est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions.

C) DECISIONS

POINT N° 2 - PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2014 ET DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU F.C.D.T. ET DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

M. Alain IMARD, Maire-Adjoint, présente le programme de travaux envisagés dans la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

M. le Maire souligne qu'il est urgent de refaire la chaussée rue du Vercors, et que ces travaux pourront être effectués sans interrompre la circulation.

Il précise qu'un chiffrage sera demandé aux entreprises, et indique qu'un arrêté municipal sera pris prochainement afin de limiter la vitesse des véhicules de plus de 3,5 T à 30 km/heure.

Une subvention au titre du produit des amendes de police sera sollicitée, son montant n'est pas encore connu, la subvention attribuée au titre du F.C.D.T. sera de 30 % d'un montant plafonné.

M. Vincent DANCOURT demande pourquoi la suppression des passages piétons situés à côté de l'îlot directionnel à l'intersection de la Route de Dijon et de la Route de Varanges est-elle prévue.

Il est répondu que ce passage n'a plus lieu d'être en raison de la suppression de l'îlot directionnel, et que son maintien serait même dangereux.

Arrivée de Mme Nathalie CHAIX à 18h35.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux de voirie 2014 tel que présenté et arrêté à la somme de 192.000 € HT soit 230.400 € TTC,
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Général de la Côte d'Or au titre du Fonds Cantonal de Développement Territorial,
- **SOLLICITE** une subvention au titre du produit des amendes de police, pour les travaux ouvrant cette possibilité,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

POINT N° 3 - PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. Alain MARTET, Maire-Adjoint, présente le point.

M. Vincent DANCOURT demande des précisions sur les activités de l'association.

Mme Evelyne BREDILLET explique qu'elle intervient à l'école Paul BERT afin de maintenir un enfant autiste dans le système scolaire.

Il est précisé que la somme de 500 € correspond au souhait de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association "DESSINE-MOI UN SOLEIL" - 3 route de Drambon à SAINT-LEGER-TRIEY (Côte-d'Or),
- **PRECISE** que les crédits afférents seront ouverts à l'article 6574 lors du vote du budget primitif de l'exercice 2014.

POINT N° 4 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION "SENIORS EN VACANCES" AVEC L'A.N.C.V

Mme Evelyne BREDILLET, Maire-Adjoint, présente le point et précise les modalités de calcul des sommes demandées aux particuliers (en fonction du quotient familial).

Mme Nathalie ANDREOLETTI arrive à 18h50

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le renouvellement pour 2014 de la convention "Seniors en Vacances", avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre le Centre Social "Espace Coluche" de la ville de Genlis et l'A.N.C.V..

POINT N° 5 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CARSAT ET DE LA M.S.A.

Evelyne BREDILLET, Maire-Adjoint, présente le point.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) Bourgogne Franche-Comté,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Caisse Régionale M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole) de Bourgogne.

POINT N° 6 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AUX SERVICES TECHNIQUES

M. Alain MARTET, Maire-Adjoint, explique.

M. Vincent DANCOURT demande qu'elle est la catégorie de l'agent et fait part de son étonnement sur le délai nécessaire au recrutement, ainsi que sur la fiche de poste correspondante.

Toutes précisions sont apportées concernant l'embauche de la personne pressentie et le temps qui a été nécessaire pour son recrutement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un poste de catégorie C : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2014,
- **CHARGE** Monsieur le Maire du recrutement de cet agent,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront votés lors du Budget Primitif 2014.

POINT N° 7 - CONVENTION AVEC GRDF POUR L'IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ GAZ NATUREL

M. Alain IMARD, Maire Adjoint, Présente le point.

Suite à différentes questions soulevées par la convention présentée, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil prévue le 11 mars.

POINT N° 8 - APPROBATION DE LA POURSUITE DE L'ETUDE DE L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE DE GENLIS

M. Hubert DULIEU, Maire-Adjoint, expose et précise que l'eau de Genlis est très potable, des explications techniques sur les enjeux de cette étude sont apportées.

M. Hubert DULIEU, précise que le problème de la présence de nitrates est résolu par le mélange avec l'eau de Dijon.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** les étapes décrites dans la proposition de planning élaborée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

POINT N° 9 - AVENANT A LA CONVENTION DE VENTE EN GROS D'EAU POTABLE A LA COMMUNE DE LABERGEMENT-FOIGNEY

M. Alain MARTET expose que suite à la signature du nouveau contrat de délégation de service public pour la distribution de l'eau potable avec la Lyonnaise des Eaux, il est nécessaire de modifier la convention passée avec la Commune de Labergement-Foigney pour la vente d'eau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de vente en gros d'eau passée entre la Ville de Genlis et la Commune de LABERGEMENT-FOIGNEY.

POINT N° 10 - AUTORISATION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU COLLEGE "ALBERT CAMUS" – HORS TEMPS SCOLAIRE

M. Jean MATHE, Maire-Adjoint, expose la demande de l'association MUSIC'A.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour et 2 abstentions dont 1 pouvoir, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition quadripartite d'utilisation des locaux scolaires du Collège Albert Camus au profit de l'association MUSIC'A.

POINT N° 11 - APPROBATION DU COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL DE LA ZAC REPUBLIQUE

M. Alain MARTET, Maire-Adjoint, présente le point.

Le débat s'engage autour de certaines incompréhensions concernant les chiffres figurant dans le document.

Des explications sont apportées.

M. le Maire et M. Cyril SARRON précisent que les "30 % de logements aidés" (y compris accession sociale) seront bien respectés par la SEMAAD.

Pour ce qui concerne les prix, il s'agit bien entendu de ceux en vigueur au moment des premières tractations et non de ceux appliqués actuellement.

M. Jean MATHE, Maire-Adjoint, précise que l'on ne revient pas en arrière.

M. Alain MARTET, Maire-Adjoint, également que le document présenté est un prévisionnel au vrai sens de ce terme.

L'opposition n'aurait souhaité que des pavillons, ce qui n'est pas l'objectif de l'équipe en place.

Mme Liliane ROUSSELET précise qu'il faut quand même demander des explications à l'aménageur.

M. le Maire soulève que l'opposition municipale s'étant toujours opposée à ce projet, un nouveau vote contre ce compte de résultats sera cohérent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 voix contre décide d'approuver le Compte de résultat prévisionnel arrêté au 30 juin 2013 tel que présenté par la SEMAAD pour la Z.A.C République.

POINT N° 12 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SMICTOM 2012

M. Hubert DULIEU, Maire-Adjoint, présente ce rapport.

M. le maire précise que les coûts ont été diminués.

Toutes explications nécessaires ayant été fournies, le Conseil Municipal à l'unanimité déclare avoir pris connaissance du rapport précité.

20h15 : départ de Mme Annie GOTTE, procuration à Mme Evelyne BREDILLET.

POINT N° 13 - LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE – ANNEE 2013

M. le Maire présente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare avoir pris connaissance du tableau récapitulatif des marchés de travaux, fournitures et services pour l'année 2013 établi par le Maire, pouvoir adjudicateur.

POINT N° 14 - DELEGATION AU MAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'examen d'offres concernant le Marché à Procédure Adaptée :

N° 13-19 - concernant la fourniture de logiciels :

- Lot n° 1 - Gestion financière, gestion des ressources humaines et prestations associées,
- Lot n° 2 – Gestion des administrés et prestations associées.

N° 13-20 et 13-22 – concernant les assurances.

- Lot n° 1 – Dommages au patrimoine immobilier, communal et son contenu et la responsabilité civile de la Commune,
- Lot n° 2 – Flotte automobile.

POINT N° 15 – REMERCIEMENTS

M. le Maire communique les remerciements suivants :

SECOURS POPULAIRE, Comité Cantonal de Genlis, pour la réalisation des travaux de motorisation électrique des volets roulants du local de l'Impasse Louis Pergaud.

Présentation des vœux : Union Nationale des Combattants – Section Genlis

Bon achat CCAS : Jacques BIGEARD

Versement de Subvention Exceptionnelle : SECOURS POPULAIRE – Comité Cantonal de Genlis (aide aux sinistrés des Philippines)

Versement subvention annuelle : UNION NATIONALE DES COMBATTANTS – SECTION GENLIS / SECOURS POPULAIRE – Comité Cantonal de Genlis / CSIT GENLIS / ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE / RESTAURANTS DU CŒUR / CLUB YOGA / CHORALE LE CARILLON / FNACA / USG RUGBY / ADMR / CLUB FIL D'ARGENT / AU FIL DES PAGES / SOUVENIR FRANCAIS

Mise à disposition d'une salle : Amicale Pétanque et Retraité PPG – EURIDEP à l'occasion de l'Assemblée Générale

Visite de la Mairie : Ecole Jules FERRY

Invitation aux vœux + aide constante apportée par la Mairie : RESTAURANTS DU CŒUR - GENLIS

POINT N° 16 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire expose que suite au courrier de M. Vincent DANCOURT concernant la communication d'un dossier relatif à une étude de faisabilité pour des travaux dans la salle Patouillet, la réponse de la Commission d'Accès aux documents Administratifs a précisé que des documents préparatoires ne peuvent être transmis aussi longtemps qu'une décision définitive de réaliser l'opération correspondante n'est pas prise.

M. Vincent DANCOURT ne peut donc pas avoir communication du document demandé.

- M. le Maire précise qu'un autre courrier de M. Vincent DANCOURT demandant une réunion extraordinaire du Conseil Municipal pour évoquer l'accès des pompiers au Centre de Secours suite à la mise en sécurité du chemin Guyot n'aura pas de suite.

Ce problème d'accès ayant en effet été constaté par la municipalité, une solution a été trouvée, des mesures seront prises à l'encontre des nombreux conducteurs de véhicules stationnés de manière intempestive et qui bloquent la rue empêchant les pompiers d'accéder à la caserne.

Concernant le sens interdit, en accord avec le lieutenant des pompiers et le directeur départemental du S.D.I.S la partie de voirie devant la caserne redeviendra à double sens uniquement pour les véhicules des pompiers équipés de badges.

Les panneaux de signalisation routière nécessaires ont été commandés par la ville et seront prochainement installés.

L'absence de badges entraînera des PV pour les contrevenants.

- M. Jean MATHE, précise qu'un pré-aménagement de parking (entre 80 et 100 véhicules) va être effectué aux frais de la S.N.C.F. entre la gare et le bâtiment S.M.T., à l'occasion des travaux de remplacement de la voie ferrée qui ont commencé.

- M. Jean MATHE informe par ailleurs qu'un repreneur a été trouvé pour le bâtiment S.T.I., en zone artisanale.

- Il indique que des réunions avec les services de la Préfecture concernant le risque inondation n'ont encore donné lieu à aucune décision de travaux. Les administrés dont les habitations sont situées dans des zones à risques seront informés des suites de la concertation entre les services de l'Etat et la Commune.

- Mme Liliane ROUSSELET, demande pourquoi cette réunion de Conseil ne porte pas sur la modification des compétences de la Communauté de Communes.

- M. le Maire explique qu'il subsiste actuellement encore trop de zones d'imprécisions dans ce dossier, mais qu'il sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

- Concernant l'interrogation de l'opposition relative aux équipements en véhicules du Centre de secours, ni le Maire, ni le Président de la Communauté de Communes n'ont pouvoir de décision dans ce domaine et que d'autre part certains véhicules sont désormais mutualisés entre les Centres de Secours.

- M. le Maire précise que le Conseil Général a réduit de 500.000 € sa participation aux finances du S.D.I.S., ce qui diminue considérablement les marges de manœuvre du service.

- Le démarrage des travaux du nouveau Centre de Secours est prévu pour fin 2014 (durée 1 an environ).

M. le Maire apporte des précisions sur le déroulement des prochaines élections municipales et intercommunales des 23 et 30 mars prochains.

AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE ET L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 20h55

Fait à Genlis le 11/02/2014
Le Maire
Conseiller Général
Noël BERNARD

